



Renseignements Succession de mon père

Par **Nesdou**, le **11/03/2019** à **16:35**

Bonjour

Au décès de mon père j'ai donné une procuration à l'une de mes soeurs, à la suite de quoi je n'ai reçu ni de ma soeur ni du notaire de famille aucun double de l'état de la succession.

Nous sommes 5 filles et je suis l'ainée, partie à 18 ans de la maison familiale (relations familiales assez compliquées, j'ai fait ma vie de mon côté tout en ne coupant pas le lien...), je n'ai jusqu'à ce jour aucune information sur les biens réels de mes parents!!!

Que puis-je faire ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **04/04/2019** à **18:38**

Bonjour

Vous pouvez vous adresser à la chambre départementale des notaires.